

12/03 | 09:35 | mis à jour à 09:48 | **Stéphane Le Page** **amLeague trouve un écho favorable en Suisse**

**Après la France, la plate-forme de mesure de performance s'installe dans le paysage suisse de la gestion institutionnelle.**



En un peu moins de deux ans, le championnat amLeague a trouvé son public en France. L'idée que des investisseurs institutionnels définissent un mandat de gestion pour lequel concourent des gérants à travers des portefeuilles fictifs a séduit une cinquantaine de « zinzins » et vingt-trois sociétés de gestion. Le but étant, pour les participants, de se distinguer et donc de décrocher de vrais mandats.

« Il y a déjà eu des 'deals' signés », révèle Antoine Briant, le président-fondateur d'amLeague (photo). Fin 2011, le promoteur de la plate-forme de mesure de performance a décidé de répliquer le modèle en Suisse. Il a signé un partenariat avec le Groupement d'institutions de prévoyance (GIP).

### **D'autres indicateurs que la performance**

Cette association qui compte une cinquantaine de membres, totalisant un encours de 50 milliards de francs suisses, a élaboré le cahier des charges d'un mandat sur les Actions Monde.

« Nous ne sommes pas des professionnels des actions internationales. amLeague nous permet donc d'élargir notre univers, reconnaît Jean-Rémy Roulet, son président. Sur la dizaine de participants inscrits depuis le 31 décembre, je n'en connaissais aucun. C'est déjà un gain. Nous voulons démontrer aussi aux acteurs suisses de la gestion que cette compétition va dans le bon sens. »

Pas question pour le GIP de clouer au pilori un gestionnaire peu performant. « Il y a d'autres indicateurs que la performance à regarder, avertit-il. Par exemple, la volatilité. »

### **Le mandat Allocation d'actifs motive peu**

En l'espace de deux mois, à la faveur de l'embellie sur les marchés actions, les performances sont déjà élogieuses pour certains, près de 15%, moins pour d'autres.

Pour Antoine Briant, il faut y regarder à deux fois, ne pas s'arrêter sur la première colonne du classement, celle de la performance. « Les moins bonnes prestations ne sont pas celles de demain. Nous avons des acteurs avec des gestions bien différentes, des convictions qui conviennent à certaines phases de marché. Concourir à amLeague peut aussi montrer la pertinence de leur approche par ailleurs, d'autant plus si leur performance est en retrait », insiste Antoine Briant qui souligne que le championnat est un test pour vérifier si les gérants ont un véritable processus de gestion.

AmLeague regrette que le mandat Allocation d'actifs, pourtant en plein coeur de l'actualité, n'est motivé que six gérants. « C'est trop peu, déplore Antoine Briant. Maintenant, nous ne démarrerons les compétitions qu'à partir de dix participants. »

La société entend que les investisseurs institutionnels soient plus incitatifs. Vingt-trois gérants, c'est encore peu. Ce qui ne dérange pas les compétiteurs. Les plus performants en ont déjà fait un outil marketing. « Nous avons des discussions avec deux sociétés de gestion qui veulent lancer des fonds conformes aux mandats définis et « brander » amLeague », reconnaît Antoine Briant.

Attention, les règles du championnat valent pour l'extérieur. Elles sont très strictes. « Un tiers indépendant vérifie qu'elles sont bien respectées. Nous n'admettons aucune dérive et sommes, à ce titre, très intrusifs. S'ils sortent des clous, nous envoyons un email le matin, puis le soir. Le lendemain, nous appelons et l'opération fautive est annulée », indique-t-il.

Jeudi, Swiss Life AM a annoncé qu'il allait sélectionner des gérants. La Française AM suggère de son côté la mise en place d'un mandat institutionnel sous contrainte de Solvabilité 2. Le consultant bfinance a le projet de créer un indice bâti sur les meilleurs performeurs du championnat, un support possible pour un ETF. Mais au bout du compte, les zinzins auront toujours le dernier mot.

**STÉPHANE LE PAGE**

Photo : DR

Tous droits réservés - Les Echos 2012